Nos propositions

2es Rencontres sur les

COMPÉTENCES de demain

Les compétences, l'attractivité des talents et l'emploi qualifié : un enjeu de souveraineté et de compétitivité

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

FEDERATION SYNTEC

Préparer la France pour demain : comment former davantage de talents et élever le niveau des compétences ?

Proposition 1

Réinventer les sciences au lycée : mettre fin aux stéréotypes et miser sur la polyvalence scientifique

Proposition 2

Structurer les liens entre établissements scolaires et monde professionnel

Proposition 3

Conditionner le financement de la formation à la performance d'insertion professionnelle

Proposition 4

Sécuriser le financement de l'apprentissage, géré par les branches

Comment attirer, valoriser et ancrer durablement les emplois qualifiés en France ?

Proposition 5

Redonner au travail qualifié sa valeur

Proposition 6

Stopper la délocalisation silencieuse des emplois qualifiés

Proposition 7

Fidéliser les talents étrangers formés en France

Proposition 8

Faire revenir nos talents

Préparer la France pour demain : comment former davantage de talents et élever le niveau des compétences ?

Proposition 1

Réinventer les sciences au lycée : mettre fin aux stéréotypes et miser sur la polyvalence scientifique

Le constat

Les résultats PISA 2026 sont parus, centrés sur les sciences. Une fois de plus, les scores français baissent.

Les profils scientifiques sont devenus minoritaires parmi les bacheliers généraux, leur nombre chutant de près de moitié avec la réforme du lycée de 2019. Des répercussions se confirment jusque dans les écoles d'ingénieurs, dont la diminution du nombre d'entrants pour la troisième année consécutive est sans précédent. La relégation des sciences à un statut optionnel et l'impossibilité du maintien de la polyvalence scientifique sont en cause : cette organisation a eu pour effet de diviser les effectifs dans les sciences de l'ingénieur par 5. Le nombre d'élèves sans mathématiques, concerne près de 40 % des bacheliers et les deux tiers de celles et ceux inscrits en sciences du vivant.

Les mesures

Nos fédérations soutiennent les propositions du monde scientifique qui visent à miser sur :

- la polyvalence scientifique afin d'éviter l'abandon des mathématiques pour pouvoir conserver les sciences physiques et les sciences de la vie et de la terre ;

- développer les modalités pédagogiques et d'évaluation pour mieux prendre en compte les stéréotypes de genre ;

- développer les passerelles permettant aux étudiants de conserver la possibilité de se réorienter vers l'ingénierie ;

- développer des actions volontaristes envers les jeunes filles afin d'atteindre la parité dans les filières scientifiques.

Les modalités

Revoir le nombre d'heures d'enseignement des sciences et maintenir un enseignement des mathématiques dans la majorité des spécialités.

Les actions volontaristes telles que des internats ou des bourses d'études réservés aux filles, des parrainages par des représentants du monde socio-professionnel (rôles modèles), doivent être généralisées.

Revoir les modalités de sélection des épreuves scientifiques afin de supprimer les biais de genre.

Faire évoluer l'algorithme de Parcours sup pour contrecarrer les effets des stéréotypes dans le choix des étudiantes.

Les effets attendus

Une augmentation du niveau en sciences des lycéens et étudiants.

Une augmentation du nombre de filles dans les filières scientifiques

Proposition 2

Structurer les liens entre établissements scolaires et monde professionnel

Le constat

L'orientation des jeunes est un défi majeur pour l'ensemble des communautés économiques, professionnelles et enseignantes. Trop de jeunes sont en difficulté pour trouver la bonne orientation, avec des impacts forts en termes de risques psycho-sociaux, abandons en cours d'étude, changement de cap après plusieurs années dans une voie mal choisie.

Les jeunes doivent être accompagnés dans leur orientation et soutenus.

Par ailleurs, les métiers scientifiques et techniques restent trop absents des présentations faites aux lycéens en phase d'orientation. Il faut leur donner l'envie de s'orienter vers les métiers scientifiques.

La mesure

Il est proposé de valoriser/renforcer les conventions que les fédérations professionnelles concluent avec l'Éducation nationale principalement et l'enseignement supérieur.

Les modalités

Organiser de manière régulière et structurée le volume d'heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation (comme les 54h en seconde).

Les branches pourraient investir tout ou partie de ce temps pour former les enseignants à leurs métiers, les informer sur les besoins de recrutement avec des éléments de langage clés en main, des exemples de parcours et de salaires, des cas concrets de reconversion ou d'évolution.

Les effets attendus

Orientation-réorientation des étudiants et étudiantes vers les secteurs de l'industrie, de l'ingénierie et de la finance.

Une meilleure efficience de nos formations avec moins d'abandons et de risque d'échecs.

Contribuer à donner plus de confiance aux jeunes et prévenir les conséquences sur la santé physique et mentale dues à une orientation mal choisie.

Proposition 3

Conditionner le financement de la formation à la performance d'insertion professionnelle

Le constat

Le financement de l'apprentissage par des fonds publics et privés implique un résultat tangible en termes d'insertion dans l'emploi et de qualité des formations.

Les jeunes et leur famille doivent pouvoir s'orienter vers des formations qui débouchent sur des emplois de qualité avec des formations reconnues.

Les secteurs de la finance, de l'ingénieurie et de l'informatique ont besoin d'une diversité de talents et de niveaux de formation pour couvrir l'ensemble des besoins. Cela passe aussi par la revitalisation de parcours professionnels diplômant post bac qui correspondent à des besoins en emplois avec des évolutions ensuite dans le cadre des politiques interne de progression de carrière. Ces formations sont aussi des leviers concrets pour inciter davantage de jeunes à s'engager dans ces filières avec une perspective d'évolution lisible et sécurisée.

La mesure

La règle d'or : réserver le financement aux formations dont le taux d'insertion est au moins supérieur à 50% dans les 12 mois de l'obtention du diplôme.
Cette proposition implique un ensemble de mesures complémentaires visant à revitaliser les formations post bac, disposer de diplômes et de formations en adéquation avec les besoins en compétences et en emplois, et de contribuer aux actions visant à certifier et à faire connaitre la qualité des formations

Les modalités

Les modalités pratique de ce fléchage des financements sont à définir afin d'éviter les éventuels effets de bords.
L'ensemble des acteurs des mondes économique et de l'enseignement doivent se rencontrer sur les programmes au regard des besoins en compétences et en emploi des entreprises.
La qualité des formations et des organismes de formation implique de :

- renforcer les conditions d'accès au marché des organismes de formation (exigeant des locaux permettant l'accueil du public, des équipements appropriés, une équipe pédagogique compétente, une équipe administrative en capacité d'assurer le suivi des alternants, ...) ;

- mieux exploiter et communiquer sur des données existantes sur les taux de réussite des écoles ;

- professionnaliser les organismes certificateurs tel que Qualiopi afin qu'ils mènent des audits plus opérationnels et plus complets en passant d'un contrôle purement documentaire à une évaluation plus effective de la qualité réelle des formations.

Les effets attendus

Cette mesure serait d'une réelle efficacité pour lutter contre certaines dérives constatées et orienter efficacement les financements publics de l'apprentissage vers les formations les plus performantes.

Elle sécuriserait le choix des étudiants et de leurs familles sur la valeur des diplômes et les débouchés, allant du bac+1 au bac+5

Proposition 4

Sécuriser le financement de l'apprentissage, géré par les branches

Le constat

Dans le supérieur, grâce à la réforme de 2018, l'apprentissage s'est imposé comme la modalité pédagogique incontournable pour atteindre notre ambition : former mieux et plus.

En effet, celui-ci-ci permet, plus qu'aucun autre, d'augmenter le nombre d'étudiants, notamment issus des QPV ou des ZRR (zones de revitalisation rurales), de renforcer leurs compétences, de les insérer durablement dans des emplois de qualités.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, l'avantage est net : le taux d'accès à l'emploi atteint 80 % pour les apprentis, contre 68 % pour la voie scolaire, avec des effets durables sur les trajectoires d'emploi, tant en termes de rapidité que de stabilité.

Dans un contexte budgétaire contraint, le financement de l'apprentissage doit être considéré comme un investissement sécurisé sur un temp long et piloté par les branches.

La mesure

Le financement de l'apprentissage pour tous doit être défini comme une règle d'or de notre système de formation.

Les modalités

La formation initiale étant une compétence régalienne, son financement doit s'inscrire dans une trajectoire budgétaire qui donne aux entreprises une visibilité à moyen/long terme, sans augmenter leur niveau de dépenses actuel déjà élevé.

Le pilotage de ces financements doit revenir aux branches professionnelles plus à même de définir leur politique en matière de formation et d'emploi.

La gouvernance de France Compétence doit être revue en conséquence afin d'assurer un équilibre entre les partenaires sociaux, d'une part, et l'Etat et les régions, d'autre part, afin de permette un dialogue équilibré.

Les effets attendus

L'apprentissage dans le supérieur crée un effet d'entrainement au profit de l'ensemble de l'apprentissage, tous niveaux de diplômes confondus.

Il contribue activement à la promotion sociale et à l'attractivité des études supérieures pour les moins favorisés.

Il contribue au financement complémentaire des universités.

Il facilite l'insertion dans des emplois de qualités dans des secteurs qui recrutent, concourant ainsi à la compétitivité des entreprises.

Comment attirer, valoriser et ancrer durablement les emplois qualifiés en France ?

Proposition 5

Redonner au travail qualifié sa valeur

Le constat

La France applique un surplus de prélèvements sur le travail d'environ 6 points de salaire brut entre 1,4 et 2,5 SMIC, 11 points entre 2,5 et 3,5 SMIC, et jusqu'à 15 points à 4 SMIC par rapport à la moyenne d'un panel de pays européens comparables[1]. Pour 86 % des jeunes diplômés interrogés[2] « une meilleure rémunération » est la première condition pour rester en France.

La mesure

Engager la trajectoire pluriannuelle d'alignement de la fiscalité du travail qualifié sur la moyenne européenne. Cela permettrait une baisse graduelle de 8 milliards d'euros de surfiscalité, financée à budget constant, par redéploiement d'assiette (dont la TVA) et non par création de dépense publique nouvelle.

Les modalités

Effectuer un ciblage prioritaire de la tranche salariale comprise entre 1,4 et 4 SMIC étalée progressivement sur une décennie.

Préserver des allègements existants sur l'emploi qualifié et sanctuariser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), y compris sa version « à la source » pour la trésorerie des PME innovantes.

Assurer un suivi indépendant (Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, observatoires de Branche).

Les effets attendus

Un coût progressif générés par les recettes de la mesure elle-même.
Une création jusqu'à 95 000 emplois supplémentaires à long terme, dont 25 000 dans l'industrie de la connaissance, un gain de 0,4 point de PIB[3] — et le socle sans lequel les autres leviers (retour des expatriés, ancrage des diplômés étrangers) resteraient des palliatifs.

Proposition 6

Stopper la délocalisation silencieuse des emplois qualifiés

Le constat

Entre 2018 et 2020, les délocalisations ont principalement concerné des emplois qualifiés, quand les relocalisations portaient sur des emplois moins qualifiés. La lourde fiscalité (près de 8 milliards d'euros, 11,9 % de la masse salariale brute) pousse ainsi les entreprises du secteur de la connaissance à installer leurs experts à l'étranger.
Or, réindustrialiser la France impose de recruter environ 100 000 personnes par an, notamment des ingénieurs et des techniciens : ramener des usines sans avoir les talents pour les faire tourner est une impasse.

La mesure

Instaurer un « réflexe emploi qualifié » :
- évaluer systématiquement l'impact de toute mesure fiscale ou sociale nouvelle sur la localisation des emplois qualifiés ;

- conditionner les aides : accorder les soutiens publics (comme France 2030 ou la commande publique) en priorité aux entreprises qui créent ou préservent ces emplois sur le territoire.

Les modalités

Pour préserver et soutenir l'emploi qualifié, mettre en place quatre leviers d'action :

1 | Une évaluation systématique dans l'élaboration de la loi : intégrer une étude d'impact « emploi qualifié » dans chaque projet de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Une telle analyse aurait, par exemple, alerté immédiatement sur les risques liés au rabotage du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qu'il convient de sanctuariser.

2 | Une conditionnalité ciblée sans surcoût : assortir les aides existantes de critères d'impact, par simple réorientation des crédits déjà budgétés (sans création de dépenses nouvelles).

3 | Une déclinaison territoriale : articuler ce dispositif avec l'incitation fiscale sur les DMTO (droits de mutation), afin de garantir que le maintien des emplois qualifiés bénéficie également aux villes moyennes.

4 | Un suivi transparent : publier des statistiques publiques régulières et détaillées par niveau de qualification.

Les effets attendus

Mettre fin à l'angle mort qui fait relocaliser les tâches et délocaliser les cerveaux, et donner une colonne vertébrale « compétences » à l'ensemble des politiques de réindustrialisation.

Proposition 7

Fidéliser les talents étrangers formés en France

Le constat

Double hémorragie : la France attire plus de 329 000 étudiants étrangers (+13 % en cinq ans), mais les jeunes ingénieurs étrangers formés en France partent davantage travailler à l'étranger que leurs homologues français (11,7 % contre 8,3 %). Le coût public d'une promotion qui s'expatrie est estimé à environ 1 milliard d'euros.

1 Selon les travaux conduits par la Fédération Syntec et Rexecode
2 Ipsos bva pour la Fédération Syntec, Baromètre 2025 de la fuite des cerveaux
3 Selon les travaux conduits par la Fédération Syntec et Rexecode

La mesure

Mettre en place un parcours administratif accéléré pour capter les compétences rares et ciblées et pérenniser la présence des talents formés sur place. Cette voie administrative simplifiée consisterait à un « continuum études-emploi » : tout diplômé étranger d'une formation scientifique, numérique ou technique en France se voit délivrer de plein droit, à la diplomation et sur présentation des justificatifs requis, une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « salarié qualifié », sans rupture administrative.

Les modalités

Mettre en place un guichet unique « compétences stratégiques » s'appuyant sur cette procédure administrative simplifiée. Ce dispositif unique s'articulerait autour de deux portes d'entrée — les talents formés à l'étranger et ceux formés en France — tout en garantissant :

- La transformation automatique du titre de séjour étudiant dès la présentation du diplôme et d'une promesse d'embauche ;

- Une reconnaissance simplifiée des diplômes et un parcours d'accueil harmonisé (logement, rapprochement familial, protection sociale) ;

- Un appariement direct avec les entreprises des secteurs en tension, piloté par les branches professionnelles.

Cette mesure d'ordre réglementaire présenterait un coût quasi nul.

Les effets attendus

Sécuriser le rendement de l'investissement éducatif national, réduire l'écart 11,7 % vs 8,3 % (expatriation à l'étranger), et faire de cette mesure de simplification un dispositif complet : attirer et fidéliser.

Proposition 8

Faire revenir nos talents

Le constat

14,8 % des ingénieurs français en activité travaillent à l'étranger (chiffres fin 2024), contre 11,9 % (chiffres fin 2022), ce qui correspond à près de 150 000 ingénieurs, auxquels s'ajoutent environ 15 000 diplômés de nos grandes écoles qui débutent chaque année leur carrière à l'étranger. Selon le baromètre sur la "fuite des cerveaux" , seuls 13 % de ceux qui envisagent de partir ne veulent plus vivre en France. Les leviers de retour sont pourtant connus : augmentation des revenus (43 %), évolution de carrière (37 %), baisse de la fiscalité (32 %), amélioration des conditions de travail (28 %).

La mesure

Créer un « Passeport Retour » : un régime fiscal temporaire et dégressif consistant à assouplir le régime des impatriés pour les Français revenant après plusieurs années de l'étranger, adossé au même guichet unique que la procédure de simplification administrative et le continuum études-emploi.

Les modalités

Un dispositif ciblé sur les compétences stratégiques (IA, cybersécurité, quantique, etc.), dégressif sur 5 ans. Il s'articulerait autour de :

- Droits sociaux et retraite : portabilité simplifiée et accélérée ;

- Accompagnement familial : parcours d'accueil dédié (logement, scolarisation, démarches) ;

- Incitatif territorial : réduction de 50 % des droits de mutation (DMTO) pour les installations hors des grandes métropoles.

Impact budgétaire : Un coût net très limité. Chaque retour génère des cotisations, des impôts et de la valeur ajoutée, compensant la perte économique liée à l'expatriation des diplômés.

Les effets attendus

Transformer un vivier de 150 000 talents mobiles en réserve stratégique, et boucler le triptyque migratoire : attirer (procédure simplifiée), fidéliser (continuum), faire revenir (passeport).

4 Baromètre réalisé par la Fédération Syntec en partenariat avec Ipsos bva en 2025 et 2026